

ABONNEMENT.

SAUMUR: En an. . . . . 30 fr. En six mois . . . . . 16 En trois mois . . . . . 8

Poste:

En an. . . . . 35 fr. En six mois . . . . . 18 En trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et reçues payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Octobre 1883.

Chronique générale.

Le Journal officiel publie le cinquième et dernier mouvement judiciaire qui clôt la réforme du personnel opérée en exécution de la fameuse loi du 30 août 1883.

Les nominations que comporte ce mouvement sont nombreuses.

Quant aux éliminations, elles portent sur 29 magistrats que cette disgrâce honore et qui emportent dans leur retraite temporaire le respect et l'estime de tous les honnêtes gens.

M. Waldeck-Rousseau doit soumettre, dans une des prochaines réunions du conseil des ministres, le projet sur l'organisation municipale de Paris. Il y a urgence, en effet, à ce qu'on prenne une décision. Les élections pour le renouvellement de tous les conseils municipaux doivent avoir lieu en janvier 1884. Si le gouvernement veut modifier le système électoral parisien, le Parlement devra nécessairement se prononcer au cours de la session extraordinaire.

On dit que le ministère tient pour le sectionnement que repousse le radicalisme parisien.

Du côté de Madagascar, les affaires se compliquent. Une dépêche de Tamatave, arrivée à Londres, annonce que les négociations avec les autorités malgaches sont suspendues. Une solution pacifique ne semble pas actuellement probable.

Les forces malgaches et la flotte française sont en ce moment inactives; mais le bruit court que la flotte française va prochainement recommencer ses opérations offensives, et, dans la crainte d'un nouveau bombardement, beaucoup d'habitants quittent la ville.

Le contre-amiral français Galiber est arrivé le 24 septembre.

Le transport français la Creuse est attendu d'un instant à l'autre avec des renforts.

L'une des premières occupations auxquelles le Sénat va avoir à vaquer, dès l'ouverture de la session, c'est la nomination de la commission qui examinera les conventions avec les chemins de fer. M. de Freycinet est décidé à prendre une part active au débat; il a l'intention de défendre son programme de travaux publics. Quant aux interpellations que quelques journaux annoncent, il s'en produira certainement, mais ni à gauche, ni à droite, rien n'a encore été décidé à ce sujet.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que les sénateurs de la majorité se préoccupent vivement de l'intention du gouvernement de proposer la révision au mois de janvier, et de changer les bases d'élection du Sénat. On attend avec impatience les explications que fournira le président du conseil, lorsqu'il sera interpellé à la Chambre.

Comme nous l'avons annoncé à l'avance, les réductions du budget des dépenses nécessaires pour rétablir un équilibre — apparent — des finances vont porter principalement sur la guerre, la marine et l'agriculture. Pas une sinécure ne sera supprimée, pas un de ces bureaux d'administrations, encombrés d'employés absolument inutiles, sauf aux jours de vote, ne sera ramené à son effectif régulier. La République, malgré son horreur pour les talons rouges, est de l'avis de certain marquis qui disait que le superflu seul est utile.

Sur les réclamations de l'Angleterre, nous allons donner une soixantaine de mille francs au pasteur Schaw, mis par les ordres du cabinet en quarantaine sur la Flore en rade de Madagascar. Ces fonds seraient pris sur les fonds secrets du ministère des af-

aires étrangères, c'est-à-dire dans la poche des contribuables. Il serait plus juste, ce semble, que ce soient M. Ferry ou M. Challemel-Lacour qui paient leurs sottises.

NOS CONSULS ET LES VOYAGEURS FRANÇAIS.

Dans une circulaire aux consuls, le ministre du commerce constate que les commis-voyageurs français ne se mettent jamais en relations avec les consuls dans les villes où ils cherchent à placer nos produits, et que cet état de choses est très-nuisible à notre commerce d'exportation.

Pour redonner à ce commerce plus d'activité, M. Hérisson invite les consuls à prendre les mesures nécessaires pour faciliter leurs rapports avec nos voyageurs de commerce et les rendre aussi fréquents que possible.

M. le ministre du commerce aurait dû constater également que si les voyageurs ne se mettent jamais en relations avec les consuls, c'est que MM. les consuls sont, pour la plupart du temps, invisibles ou inabordables.

La Chambre de commerce de Troyes vient, dans une séance récente, de protester contre les propositions de loi soumises à la Chambre des députés et tendant à rendre les chefs d'industrie responsables des accidents dont les ouvriers sont victimes.

M. HENRI MARET A LA SALLE LÉVIS.

M. Henri Maret, député du 17<sup>e</sup> arrondissement, a rendu compte de son mandat, samedi soir, à la salle Lévis, devant ses électeurs. Comme toujours, M. Thibaudin a été élu président d'honneur et M. Laisant président effectif.

Après quelques mots de M. Laisant, la parole est donnée à M. Maret.

M. Maret est un écrivain érudit et spirituel, mais il n'est pas orateur, et samedi il s'est montré encore inférieur à lui-même.

Rarement on a entendu discours aussi

embrouillé, aussi banal, plein de tout ce qu'il contient chaque matin les journaux de l'extrême gauche, sans un mot nouveau, heureux ou frappant.

L'orateur a attaqué directement M. Jules Ferry; il l'appelle « l'homme néfaste », le « mauvais génie de la République », la « cause et le produit de la décomposition morale du Parlement »; Ferry « a trahi ses électeurs et cessé d'être honnête homme... »

Tout cela est écrit sur de grandes feuilles de papier, et M. Maret les lit avec la souveraine tranquillité d'un homme content de son petit discours.

Tout cela est entremêlé de citations, « le bloc enfariné, Scipion, le Capitole, la roche Tarpéienne, etc., etc. » et tout cela, on le voit, ne dépasse pas, malgré sa violence, la moyenne de ce qui s'imprime chaque jour.

M. Maret finit, on applaudit. MM. Armand Lévy, Daynaud, Juif, Tamisier, Amouroux, se succèdent à la tribune; ils répètent les mêmes choses. M. J. Ferry est l'allié des princes d'Orléans qui sont les alliés du prince de Bismark.

De pareilles absurdités ne se discutent pas.

L'assemblée a voté l'ordre du jour de confiance, en y ajoutant « que l'assemblée invite le citoyen H. Maret à aider au renversement du ministère Ferry et à réclamer énergiquement la révision de la Constitution par une Assemblée constituante élue à cet effet. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 octobre.

La baisse qui s'est quelque peu manifestée avant la fin de la séance d'hier, s'accroît aujourd'hui dès le début.

Les valeurs, plutôt que les rentes, sont faibles. Ces dernières ne fléchissent que dans des proportions restreintes: le 3 0/0 de 78.37 à 78.27, l'amortissable demeure à 79.95, le 4 1/2 0/0 1883 recule à 108.27 pour clôturer à 108.32.

Valeurs égyptiennes, ottomanes, Suez, fonds étrangers sont généralement en baisse. Londres, Vienne et surtout Berlin sont en crise.

L'Italien 5 0/0 cote 91.30, 90.95 et 91. L'Egypte tombe à 347.50, la Banque Ottomane à 704.37.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Mais le nègre fit une grimace qui indiquait suffisamment que cela ne lui convenait pas du tout.

— Moi, pas vouloir être libre, dit-il; moi esclave de miss Nancy, bonne maîtresse, toujours, toujours.

Le jeune nègre s'agenouilla en disant ces mots et baisa dévotement le bas de la robe de miss Nancy. La malade fixa sur la jeune fille ses grands yeux noirs brillants de fièvre où se lisait une admiration extatique.

— O miss Nancy, dit-elle, miss Nancy, comme vous êtes bien la fille de votre excellente mère!

— Vous aimiez ma mère? demanda la jeune fille d'une voix attendrie.

— Si je l'aimais! Songez donc. — J'avais vingt ans alors et mon petit Zambo quatre à peine. On disait que j'étais belle. Un jour, pendant l'absence de votre père, il prit fantaisie à un méchant commandeur, qui m'avait pris en haine, de me séparer de mon enfant et de me vendre sur le marché de la Nouvelle-Orléans. Déjà l'on m'avait tirée de ma

case pour me conduire au warf, où je devais être embarquée.

Je poussais des cris déchirants. Heureusement, votre mère se promenait non loin de là, elle m'entendit et s'approcha pour s'informer de ce qui se passait. Quand elle sut de quoi il s'agissait, elle blâma le commandeur et ordonna que je resterais avec mon enfant sur la plantation. Depuis ce jour, je vouai un culte pieux à votre mère, la bonne mistress Mac Dowel.

— Et à miss Nancy, dit vivement Zambo.

La jeune fille semblait un peu embarrassée de ces effusions de reconnaissance.

— Allons, bonne mère, dit-elle, laissons là ces souvenirs et ne pensons qu'à votre guérison prochaine.

— Ma guérison prochaine! dit-elle en secouant la tête.

Et se penchant vers miss Nancy, afin de ne pas être entendue du jeune nègre:

— Écoutez, lui dit-elle, je vais aller rejoindre ma bonne maîtresse, votre excellente mère, et je lui dirai comme vous vous montrez sa digne fille.

— Il est temps de rentrer à la case, dit miss Nancy, en interrompant la négresse.

Tout en parlant, elle l'avait plus étroitement enveloppée de son châle, et passant son bras droit sous la taille de la malade, elle la soutenait de la main gauche et la guidait à petits pas sous l'avenue

d'orangers. Le jeune nègre suivait en essuyant furtivement les larmes qui par instants brillaient sur ses joues noires.

Le hasard vint tout à coup ajouter une grâce de plus à toutes les grâces de miss Nancy. Son chapeau de paille étant retombé en arrière, ses magnifiques cheveux blonds se répandirent en gerbe sur ses épaules. En ce moment, la tête de la jeune fille émergeait de l'ombre épaisse dans une nimbe de lumière. Le soleil la trouva si belle, qu'il lui fit une auréole à travers les trouées du feuillage.

Charles n'était pas un rêveur, tant s'en faut. Cependant il demeura accoudé à la fenêtre longtemps après que la vision eut disparu.

Quand il se releva, sir Wilkie était devant lui. Mais Charles, pensant que le baronnet n'était là que depuis un instant, espéra qu'il n'avait pas vu la scène qui venait de lui causer une si douce émotion. Aussi se garda-t-il bien de lui en parler.

Le bon Wilkie, de son côté, ne dit pas un mot qui pût faire croire qu'il avait aperçu Nancy dans son rôle de sœur de charité; il se contenta d'attendre patiemment que Charles tint sa promesse de la veille; mais, avant que le jeune homme eût trouvé une occasion favorable de demander un entretien à M. Mac Dowel, il se passa un événement qui vint jeter quelque trouble sur cette journée.

Comme on allait se mettre à table pour le dîner, un domestique annonça naïvement qu'une né-

gresse venait de mourir sur l'habitation.

— Savez-vous qu'elle est cette femme? dit vivement Nancy.

— Oui, miss, lui répondit-on: c'est la mère de Zambo.

Nancy se leva aussitôt, et son père eut toutes les peines de l'empêcher de courir aux cases. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut qu'elle quitterait la table et se retirerait dans son appartement.

On devine qu'après cela la soirée se passa d'une façon assez maussade. Mais, ni le lendemain ni les jours suivants, Charles ne parut très-pressé de provoquer une explication de M. Mac Dowel. Au contraire, il paraissait mal à l'aise en la présence du planteur et ne répondait à toutes ses avances que par des phrases hachées et une attitude d'une telle gaucherie que le bon Wilkie avait peine à reconnaître son jeune ami. M. Mac Dowel, lui, se montrait radieux, et s'occupant du bras du baronnet, il lui disait d'un ton confidentiel:

— Cela se masse! cela se masse! Ah! je le forcerai bien à se déclarer. Voyez-vous, mon cher baronnet, ma femme me le disait l'autre jour, je suis né diplomate.

Charles passa quelques jours encore dans cette contrainte, sans se confier à son ami. Enfin, le bon Wilkie eut pitié de lui. Un soir, après dîner, tous deux fumaient, selon leur habitude, sous la véranda. Wilkie dit brusquement à Charles en lui met-

L'Espagne Extérieure est à 57 5/8.

Le Suez tombe à 2,250. Le marché de cette valeur et des titres de son groupe est très-mauvais : pas de demandes et nombre d'ordres de ventes. La situation actuelle de la Compagnie vis-à-vis de l'Angleterre ne laisse pas que d'inquiéter les porteurs de Suez.

Seul à peu près, le Foncier se tient très-firme à 1,240 et 1,245, et les obligations de sa marque sont très-demandées.

Aujourd'hui, il faut être prudent en matière de placement et ne pas s'écarter des Obligations du Pôcéier et des Chemins de fer, valeurs industrielles solides.

La Banque des Communes de France met en vente à ses guichets deux valeurs de ces genres : l'une industrielle, les Téléphones de Plata, actions au porteur au pair entièrement libérées de 5 livres sterling, soit 125 fr. On sait à quel avenir est appelée cette industrie dans une région comme la Plata.

Comme Obligations de chemins de fer, elle vend des Obligations 4 0/0 Ouest Algérien à 446 fr. nets intérêts 20 fr. l'an, soit 4.17 0/0. Revenu et amortissement sont garantis par l'Etat.

Nous croyons que ce sont là deux excellents placements.

## Chronique militaire.

Le texte complet de la délibération que le Conseil municipal de Paris a prise au sujet de l'organisation des bataillons scolaires vient d'être publié.

Il porte que ces bataillons seront au nombre de vingt-quatre, à quatre compagnies chacun.

Le bataillon sera commandé par un chef de bataillon qui touchera seize cents francs d'indemnité annuelle. Les chefs de compagnie toucheront six cents francs.

L'armement, l'équipement et l'habillement des enfants se composeront d'un fusil, réduction du modèle Gras, sans sabre-baïonnette; d'un veston, d'un pantalon et d'un béret drap bleu, uniforme déjà en usage dans le bataillon scolaire du cinquième arrondissement; d'un ceinturon, d'un havre-sac et d'une bretelle de fusil.

L'armement et l'équipement sont fournis par la Ville et resteront sa propriété; l'habillement sera à la charge des familles.

Toutefois, les parents auxquels leur état de fortune ne permettra pas de subvenir à de telles dépenses pourront être assistés pour l'acquiescement de tout ou partie de ces frais.

Un crédit de plus de cinq cent mille francs est inscrit au budget de 1883 à cet effet.

(France militaire.)

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### VOLONTARIAT D'UN AN.

Les engagés conditionnels seront appelés le lundi 12 novembre. Le nombre des admis, c'est-à-dire ceux des candidats qui ont obtenu 4,540 points, s'élève à 5,407.

La circulaire du 12 septembre est officiellement rapportée.

tant les deux mains sur les épaules :

— Que vous avais-je prêté ? Mon cher enfant, vous êtes tombé sous le charme, comme tous ceux qui l'approchent. Laissez-moi partir seul.

— Non, dit Charles en faisant un effort, attendez encore.

M. Mac Dowel vint à eux en se frottant les mains avec sa bonne humeur habituelle.

— Ah ! vous voilà, jeunes gens, s'écria-t-il ; j'ai à vous proposer une superbe chasse.

— Pardon, monsieur, lui répondit Charles, mais je ne suis pas venu ici précisément pour chasser. Nous sommes chez vous depuis quinze jours, et, tout en vous remerciant d'une hospitalité si cordialement donnée, je ne saurais oublier mes devoirs professionnels. Je me vois donc forcé de vous dire que je suis impatient d'être conduit sur le terrain où doivent avoir lieu mes expériences géologiques. Quand partons-nous ?

M. Mac Dowel commença par regarder avec stupeur tour à tour Charles et le baronnet, puis tout à coup, comme frappé d'une idée subite :

— Soyez satisfait, monsieur Lecomte, dit-il, nous partirons dès demain ; mais je ne dois pas vous dissimuler que la route est longue, parfois difficile.

— Oh ! peu importe, monsieur.

— A votre gré. Ma propriété est située, comme je vous l'ai dit, au pied des Montagnes-Rocheuses,

Voici, pour le département de Maine-et-Loire, l'état nominatif des candidats ayant pris part aux compositions écrites et subi les épreuves orales, avec l'indication du nombre total des points qu'ils ont obtenus :

**Agriculture.** — André-Jean Lannay, 4,740. — Armand-Edmond Guiocheau, 4,840. — Raoul-Émile Chevalier, 4,195. — Arthur Nau, 4,630. — Jean-Camille Gazeau, 4,705. — Eugène-Jean Rozé, 4,795. — Jules-Louis Menou, 4,525.

**Commerce.** — Jules-Michel Moreau, 4,560. — André-Eugène Blondel, 4,465. — Léon-Félix Boutin, 4,555. — Henri-Victor Houbert, 4,620. — Maxime-Georges Marquet, 4,695. — Jean-Marie Martin, 4,285. — René-Auguste Cady, 4,945. — Léon-François Dubin, 4,755. — Nicolas-Octave Galibourdin-Descountures, 930. — Jean-Louis Cognat, 4,470. — Pierre Bellanger, 4,620. — Gaston-Pierre Lepage, 4,450. — Alfred-Marie Delahaye, 4,595.

**Industrie.** — Émile-René Bougron, 4,585. — Charles Gouzé, 4,455. — Guillaume Coussou, 4,835.

Par décret du Président de la République, sont nommés :

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saumur, M. Peyssonnié, substitut du procureur de la République au Mans.

Procureur de la République à La Flèche, M. Viau, substitut du procureur de la République à Angers.

Substitut du procureur de la République à Angers, M. Le Jolis, substitut à Saint-Calais.

Procureur de la République à Mamers, M. Robillard, substitut à Saint-Lô.

Juge à Angers, M. Piette, juge au Mans, en remplacement de M. Peltier, démissionnaire.

Juge au Mans, M. Deuil, substitut près le même siège.

Substitut au Mans, M. Bonne, substitut à Sedan.

Juge à Cholet, M. Mallet, substitut à Parthenay, en remplacement de M. Bagnonier-Désormeaux, démissionnaire.

Substitut à Mayenne, M. Prieur, substitut à Châteaulin.

Juge à Mamers, M. Roque, substitut à Cholet, en remplacement de M. Paire, démissionnaire.

Juge à Châteaugontier, M. Chauveau, substitut à Loudun.

Procureur de la République à Segré, M. Debled, substitut à Laval.

Procureur de la République à Chinon, M. de Valles, procureur de la République à Die.

Procureur de la République à Blois, M. Vidal de Saint-Urbain, procureur de la République à Chinon.

Substitut à Tours, M. Pontrémoli, substitut à Blois.

Président du tribunal de Chinon, M. Ris, procureur de la République à Montdidier, en remplacement de M. Bodin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

dans le Colorado, non loin de Denver. Nous remonterons donc le Mississippi jusqu'à Saint-Louis, puis le Missouri jusqu'à Omaha. D'Omaha à Julesburg et Denver, les relais de l'Overland Mail nous conduiront avec ma voiture, s'il plaît à Dieu et aux Peaux-Rouges.

— Les Peaux-Rouges ! dit sir Wilkie, cela existe donc encore ? Je croyais que c'était un mythe.

— Il est un moyen facile de vous en assurer, sir Wilkie, c'est d'être des nôtres.

— Ma foi, répondit le baronnet avec bonne humeur, vous me mettez l'eau à la bouche. Courir le risque d'être scalpé et disputer sa chevelure aux Indiens m'a toujours paru tout à fait tentant. *God gracious me !* Je pars avec vous.

— *Go ahead !* s'écria M. Mac Dowel en répondant par le cri national des Américains : En avant ! C'est entendu, messieurs. Demain, dès l'aube, le steamboat qui fait le service entre la Nouvelle-Orléans et Saint-Louis, le *Stouth-Star* (l'*Étoile-du-Sud*), passe dès l'aube. Nous nous embarquerons à son bord. Cela vous convient-il ?

— Parfaitement.

— Maintenant, messieurs, je vous laisse à vos préparatifs de voyage. Songez que le *South-Star* sera ici entre quatre et cinq heures du matin.

— C'est bien, monsieur, nous serons exacts, répondit gaiement Wilkie.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

## Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 9 octobre 1883.

(Suite et fin.)

### Collège communal.

M. RENOU présente au Conseil les observations ci-après :

Dans la délibération du 27 août dernier, le Conseil municipal, s'unissant aux demandes contenues dans une délibération du bureau d'administration du collège, a émis le vœu qu'il soit annexé au collège de Saumur, pour améliorer et étendre les attributions de ce collège :

1° Un cours d'histoire naturelle et d'agriculture, lequel aurait pour auxiliaire, comme enseignement professionnel, l'établissement de viticulture qui dépend du Jardin des Plantes limitrophe, et qui va être augmenté par l'annexe d'un vaste terrain le joignant, et pour autre auxiliaire d'enseignement professionnel, la ferme appartenant à la commune et joignant l'école supérieure des filles ;

Pour lequel cours le Conseil a voté éventuellement une rétribution annuelle de..... 4,050f.

2° Un cours de travaux graphiques et de travaux d'atelier, avec enseignement pratique et manuel, dans un local dépendant du collège ;

Pour lequel cours le Conseil a voté éventuellement une rétribution de..... 4,500

3° Une chaire de français, pour laquelle le Conseil a voté éventuellement une rétribution de..... 4,050

4° Une augmentation pour le maître de solfège de..... 200

Total..... 3,800f.

Ladite somme, votée par le Conseil, formant la moitié de la somme nécessaire pour ces créations nouvelles ou améliorations, l'autre moitié devant être fournie par l'Etat.

Le ministre de l'instruction publique a refusé d'accorder, pour la part de l'Etat, les subventions demandées à destination : 1° de cours d'histoire naturelle et d'agriculture ; 2° de cours de travaux graphiques et de travaux d'atelier ; 3° de cours de français.

N'abandonnant pas le projet éminemment utile d'augmenter l'importance libérale et bienfaisante de notre collège communal, le Conseil peut persévérer dans sa pensée et la réaliser, en partie, avec les seules ressources de la commune. Le moyen facile, pour atteindre ce but, est de reporter sur un seul des cours projetés la somme votée par le Conseil, de manière à couvrir toute la dépense de ce cours, sans rien demander à l'Etat.

L'autre cours serait ajourné, réservé à l'avenir.

Quant à la chaire de français, le Conseil pourrait insister, de nouveau, pour que le ministre la fit rétribuer entièrement par l'Etat, ce qui serait justice.

Ceci posé, voici le résumé des sommes déjà votées par le Conseil et de la nouvelle répartition qui est proposée :

1° Cours, soit d'agriculture, soit d'atelier, suivant l'option qui serait faite.... 3,000f.

Supplément au maître de solfège, pour augmentation des heures d'enseignement qui présentement sont tout à fait insuffisantes..... 400

Total..... 3,400f.

Dans ce projet proposé à l'examen du Conseil, la commune prendrait à sa charge la totalité de l'augmentation demandée pour le maître de solfège, puisque le ministre n'a pas consenti à contribuer à cette dépense.

Aucune modification ne serait apportée, d'ailleurs, aux autres crédits déjà votés, pour les articles auxquels l'Etat subvient pour sa part.

Enfin, au moyen de cette proposition, la commune resterait à peu près dans la position qui lui est faite par les votes de la délibération précédente, et l'Etat n'aurait motif de refus, puisqu'on ne lui demanderait de subvention que pour la chaire de français, qui doit être considérée comme essentielle dans un collège communal.

Tel est le résumé des observations exposées par M. Renou, lequel est membre du bureau d'administration du collège.

Sur ces propositions, et notamment sur le choix de l'enseignement professionnel qui

serait annexé au collège, les avis ont été partagés dans le Conseil.

Plusieurs membres ont été d'avis que le cours d'histoire naturelle et d'agriculture était le mieux approprié aux populations rurales les plus nombreuses dans notre contrée.

Quelques membres ont été d'avis que le cours de travaux graphiques et de travaux d'atelier était le plus utile, comme s'adressant à tous les enfants, de la campagne et de la ville.

Un membre a été d'avis qu'il était d'équité simple de faire participer la population industrielle de la commune de Saumur aux bienfaits provenant du budget de la commune de Saumur.

En raison de ces divergences d'opinions, le Maire propose au Conseil de suspendre la décision jusqu'à l'avis qui sera demandé au bureau d'administration du collège. Cette proposition est adoptée.

M. TERRIEN renouvelle la proposition souvent faite par lui de demander l'élévation de notre collège au titre de lycée, ce qui produirait à la commune de grands avantages et de grandes économies. Cette proposition n'est pas appuyée. Le président de la met pas en délibération.

### Service d'eau pour le collège de filles.

M. le Maire fait connaître au Conseil que le service d'eau de la ville ayant son réservoir à une hauteur insuffisante, il y a nécessité d'établir, dans les bâtiments en construction pour le collège de filles, un service spécial élevant l'eau à une hauteur d'environ 15 mètres au-dessus du niveau qui peut atteindre le service actuel, qui est la partie basse du Jardin des plantes.

Pour ce sujet, deux systèmes sont présentés :

Une machine à vapeur, dite pompe à feu ;

Une machine à air, dite éolienne.

La première, plus coûteuse de fonctionnement ;

La dernière, plus coûteuse d'installation.

Le Conseil prend communication des programmes, plans et devis de l'entrepreneur des éoliennes, d'après lesquels une machine élevant à 15 mètres 33,000 litres d'eau par jour, en moyenne, reviendra au prix de 6,754 fr.

Le Conseil est d'avis que la machine éolienne doit être préférée, avec condition que le réservoir de cette machine et les citernes des eaux pluviales devront avoir une capacité considérable, afin que les distributions d'eau soient toujours à l'abri de tout chômage.

M. TERRIEN fait observer qu'un puits n'en sera pas moins nécessaire, parce que c'est le seul moyen efficace contre la gelée.

Avant de terminer ce sujet de délibération, M. Terrien rappelle qu'il a demandé la nomination d'une commission du Conseil, laquelle, dans une œuvre aussi considérable, peut être un auxiliaire utile à l'administration, et peut prévenir des erreurs qui sont quelquefois reconnues trop tard.

### Publicité des séances.

M. PLESSIS rappelle que, dans plusieurs délibérations du Conseil, la publicité des séances par la presse a été résolue expressément.

Il rappelle aussi que, pour mieux assurer l'exécution, une dernière délibération du Conseil a autorisé le secrétaire de chaque séance à faire accomplir cette publicité.

La séance est levée pour être reprise le 16 octobre, après délibération du bureau d'administration du collège.

### Séance du 16 octobre 1883.

Le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de M. le Maire, conformément à l'ajournement pris dans la séance du 9 octobre courant.

M. le Maire préside la séance.

M. LE BLAYE continue la fonction de secrétaire, la présente séance étant une continuation de la précédente.

Sont présents : MM. Combiér, Pottou, Guédon, Bidault, Boret, Rivain, Terrien, Roland, Ploquin, de Cordose, Renou, Besnard, Le Blaye.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre est lu et adopté.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la délibération du bureau d'administration du collège, en date du 13 octobre courant, laquelle délibération contient avis, à l'unanimité, de désignation du cours d'his-

toire naturelle et d'agriculture pour être annexé au collège.

Après délibéré, le Conseil, prenant en considération la délibération du Bureau d'administration du collège, adopte, à l'unanimité, la désignation du cours d'histoire naturelle et d'agriculture pour être annexé au collège, et renouvelle à cet effet le vote de la convention de 3,400 fr., conformément à sa délibération du 9 octobre 1883.

En raison de la nouvelle charge prise par la commune seule, le Conseil renouvelle avec instance la demande du cours de français, sollicitant de M. le ministre de l'Instruction publique qu'il veuille bien faire rétribuer en totalité par l'Etat cette chaire essentielle dans un collège pour les cours d'enseignement secondaire spécial.

La séance est levée.

**Erratum.**—La fin de la première colonne du procès-verbal inséré dans notre numéro portant la date de dimanche 21 octobre doit être rétablie ainsi qu'il suit :

« Le Conseil, reconnaissant l'exactitude des observations et des calculs qui précèdent,

Vote l'ajournement d'une année pour le remboursement de la créance de 40,500 fr. de M. Dupont au même cours d'intérêts, et, reformant son vote de centimes additionnels contenu dans sa délibération du 27 août 1883, vote 4 centimes additionnels pour les années 1884 et 1885, 10 centimes additionnels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1885, pour cinq années, le tout applicable aux travaux de repavement visés dans la délibération du 27 août dernier, dans l'ordre fixé par cette délibération. »

Par décret du 12 septembre, la commune de Noyant (canton de Gennez) sera désignée à l'avenir sous le nom de *Noyant-la-Plaine*.

Cette désignation nouvelle la distinguera de Noyant (arrondissement de Baugé) et de Noyant-la-Gravoyère (arrondissement de Segré).

#### TOURNÉE ARTISTIQUE.

Nous lisons dans la *France Théâtrale* de mercredi 17 octobre :

« MM. Albert Carré et de Langlay se disposent à partir pour une importante tournée avec le *Bel Armand*.

« Les rôles sont confiés à des artistes de valeur qui ont tous fait leurs preuves à Paris.

« Voici leurs noms : MM. Regnier, Garnier, Montbars, Montigny, Mangin et M<sup>lles</sup> Fassy et Délia.

« La première représentation de la troupe aura lieu, à Versailles, le 20 courant, ensuite à Chartres, Alençon, Le Mans, etc.

« Bonne chance à ces vaillants artistes dont le succès est certain. »

La troupe Carré et de Langlay a en effet débuté samedi par Versailles, était hier dimanche à Chartres, jouera ce soir à Alençon, demain au Mans, mercredi à Château-

gontier, jeudi à Laval, vendredi à Fougères, samedi à Saint-Malo, dimanche à Saint-Brieuc, le 29 à Dinan, le 30 à Lannion, le 31 à Brest, le 1<sup>er</sup> novembre à Morlaix, le 2 à Quimper, le 3 à Lorient, le 4 à Vannes, le 5 à Nantes (Grand-Théâtre), le mardi 6 à Angers, le mercredi 7 à SAUMUR, le 8 à Blois, le 9 à Nantes (2<sup>e</sup> représentation), etc.

#### Grand-Théâtre d'Angers.

Voici la liste exacte des pièces que l'on jouera cette semaine à Angers :

Demain mardi, on donnera *Le Postillon de Lonjumeau* et *Les Rendez-vous bourgeois*.

Jeudi, *Mireille*. — M. Gustave Le Loy remplacera M. Grandville dans le rôle de Vincent.

Samedi, *Les Cloches de Corneville*.

Dimanche, deux grands opéras-comiques : *Le Postillon de Lonjumeau* et *La Fille du Régiment*.

#### JUPITER ET SES SATELLITES.

Les amateurs d'astronomie peuvent être témoins, en ce moment, d'un phénomène assez rare. Entre 4 heures 43 minutes et 4 heures 32 minutes du matin, Jupiter se montre sans son brillant cortège de satellites. Pendant 19 minutes environ, le disque de la planète se projette complètement isolé sur le fond du ciel. Jupiter paraît privé des quatre lunes que nous sommes habitués à voir briller à ses côtés.

#### UNE MESURE DE PRUDENCE.

Par suite des vols importants commis, depuis quelque temps, au moyen de mandats postaux, le ministère des postes et télégraphes vient de mettre à l'étude la question du paiement de ces mandats au domicile des destinataires.

Il va être créé, par les soins de la même administration, un timbre spécial pour l'oblitération des bons d'épargne.

#### POITIERS.

Un bien triste événement vient de mettre en deuil une honorable famille de Poitiers.

M. Fontaine, négociant, rue du Marché, à Poitiers, venait de descendre du train de l'Etat de 4 heures 56 du soir. Il entra au café Tribot, en compagnie d'un de ses amis, lorsque tout à coup il s'affaissa. On s'empressa de le relever, mais il était mort.

Le médecin appelé immédiatement n'a pu que constater le décès.

#### NIORT.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres*, qui a pour directeur politique M. Antonin Proust, député, annonce que, dès la rentrée des Chambres, « les sénateurs et députés républicains des Deux-Sèvres appelleront l'attention du nouveau Ministre de la guerre sur les réclamations de la ganterie niortaise, et sur le vœu émis à ce sujet par le conseil général dans sa dernière session. »

Tous ceux qui dans l'année ont porté ou

portent « la chausselle » ne peuvent que désirer le succès des gan tiers de Niort.

#### EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

La semaine dernière, un nommé Guérineau, qui habitait à Melle depuis quelque temps, à l'auberge du *Soleil Levant*, était allé dans la campagne chercher des champignons et les avait vendus à son retour à différentes personnes qui en avaient rejeté quatre comme vénéneux et avec juste raison. Pour montrer que ces champignons n'étaient point malfaisants, Guérineau les fit cuire et les mangea. Peu après, il fut pris de vomissements et rendit les champignons : la nuit fut mauvaise, et le lendemain il demandait un médecin à qui il eut le tort de ne pas dire toute la vérité. 48 heures après, il mourait des suites de son imprudence, malgré des soins empressés.

#### UNE SUCCESSION.

Amis lecteurs, si vous avez à faire valoir des titres authentiques, apprenez qu'une part de succession dépassant un million est à recueillir, non pas en Amérique, mais à Nogent-sur-Seine (Aube).

Il ne s'agit que d'établir le plus proche degré de parenté avec :

1<sup>o</sup> Jacques Cardon, né à Varannes, le 16 mars 1754; décédé à Nogent-sur-Seine en 1846, fils de Jean-Baptiste Cardon et de Anne Boitelle;

2<sup>o</sup> Ou avec Marie-Louise Denevers, sa femme, fille de Pierre Denevers et de Marie Chenevert.

Le mariage des époux Cardon-Denevers a dû avoir lieu à Vindé, près Sézanne, vers 1779; la famille Denevers doit être de cette localité.

Savoir s'ils ont laissé des sœurs ayant aujourd'hui des descendants vivants.

Feuilletez vite tous vos papiers de famille.

#### LE SIFFLET AU THÉÂTRE.

On use moins aujourd'hui qu'autrefois du sifflet au théâtre. Sans blâmer personne de se servir pour son argent du droit qu'on achète à la porte, nous voulons indiquer l'origine, qu'on ignore probablement, de cette coutume de siffler pour témoigner son mécontentement du jeu d'un acteur ou de la pièce qui est représentée.

Autrefois — dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle — à Paris, le machiniste en chef avait coutume, à la fin des actes, d'ordonner de baisser le rideau par un coup de sifflet.

Un jour, un plaisant, s'ennuyant à la représentation d'une pièce mauvaise, s'avisait d'imiter le sifflet du machiniste; aussitôt la toile tomba sur les acteurs stupéfaits.

Le public fut si content de ce résultat, qu'à une autre représentation également mauvaise, plusieurs coups de sifflet se firent entendre.

Depuis, la coutume de siffler s'est répandue dans tous les théâtres du monde.

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LES VENDANGES DE SURESNES

#### DEUXIÈME PARTIE

##### L'AUBERGE DU « VEAU QUI TÊTE » (suite)

Le lendemain, Petit-Pierre, en se levant de bon matin pour aller aux champs, remarqua qu'il y avait de la lumière dans la chambre du premier étage.

Cela lui parut singulier.

Il retira ses sabots, grimpa là-haut en sourdine, et sans façon colla son œil au trou de la serrure.

Il aperçut le voyageur exactement dans la position où il l'avait laissé la veille au soir, c'est-à-dire courbé sur sa table et griffonnant sur son cahier.

Il constata en outre que les draps du lit n'avaient pas été dérangés.

« V'là tout de même qu'est ben drôle ! dit-il; et il se promit de ne pas garder pour lui seul le résultat de son indiscrétion.

Cepen dant l'étranger s'installa dans la maison comme dans un lieu où il se proposait de séjourner indéfiniment.

Il continua, sinon à passer des nuits blanches, du moins à veiller fort tard tous les soirs.

Chaque matin, un morceau de pain bis dans la poche, on le voyait s'acheminer vers les bois, le front penché, l'air rêveur, indifférent à tout ce qui s'agitait autour de lui, ne regardant quasiment ni bêtes ni gens, et ne daignant même pas répondre soit par une parole, soit par une inclinaison de tête aux honnêtetés du pauvre monde.

On pense bien que Petit-Pierre ne se gêna pas pour l'espionner.

Plus d'une fois il le surprit dans cette solitude où l'autre croyait échapper à tous les yeux.

La stupefaction de Petit-Pierre fut profonde lorsqu'il vit l'étranger s'asseoir nonchalamment à l'ombre d'un taillis touffu, et demeurer là sans bouger de place durant plusieurs heures.

Tantôt il tenait sa tête entre ses deux mains et il paraissait livré au sommeil. Tantôt il élevait ses regards vers la voûte du feuillage, et il avait l'air de guetter si quelque chose n'allait pas lui venir de là-haut. Tantôt il saisissait le salade cahier de papier qui ne le quittait point, et, avec une vivacité fébrile, il se dépêchait bien vite d'en noircir une feuille.

Et plus Petit-Pierre regardait, moins il comprenait; et moins il comprenait, plus il prenait défiance.

Les vigneron de Suresnes ne furent pas longtemps à remarquer les allures de l'étranger.

On bavarda, on clabauda, on épia, on raconta, on

exagéra, on inventa, bref les commérages allèrent leur train. Si bien qu'il ne s'était pas écoulé huit jours avant que l'hôte du « Veau qui tête » ne fut regardé dans le pays comme un vrai loup-garou et traité comme tel.

Les hommes cessèrent de se découvrir avec respect en passant à côté de lui. Les femmes, assises sur le seuil de leur porte et occupées soit à deviner leur quenouille, soit à allaiter leur marmot, détournèrent leurs regards de lui au lieu de le saluer d'un sourire poli, comme elles le faisaient auparavant. Les gamins interrompaient leurs jeux pour se le montrer du doigt, et parfois ils s'enhardissaient jusqu'à lui bâiller des cailloux dans les jambes, quand il avait le dos tourné.

Tel était l'état des choses, lorsque le retour de Gros-Guillaume hâta la solution de la crise et mit un terme aux angoisses de la gouvernante.

Maître Gros-Guillaume, à peine descendu de sa carriole, commença par s'enquérir de ce qui s'était passé au logis en son absence.

Les deux serviteurs eurent bientôt fait de l'instruire des événements.

Leur rapport, on le conçoit sans peine, lui mit tout de suite la puce à l'oreille.

Après souper, il ne fit ni une ni deux. Il monta résolument à la chambre du premier et frappa trois coups à la porte.

#### Publications de mariage.

Jean-Alexandre-Simon Martin, bijoutier, de Saumur, et Marie-Armande-Louise Métais, demoiselle de magasin, de Sougé-sur-Braye (Loire-et-Cher).

Jean Laflite, cavalier de manège, et Barbe Casser, cuisinière, tous deux de Saumur.

Valentin Roger, épicière, de Saumur, et Pauline-Anastasie Gouin, sans profession, de la Bazoches-Gouët (Eure-et-Loir).

Emmanuel Bardet, boucher, de Saumur, et Marie Besnard, sans profession, de Nueil-sous-Passavant.

#### SAISON D'HIVER 1883-84.

### La maison de la BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'elle possède actuellement un assortiment considérable de vêtements en tous genres, nouveautés mi-saison et hiver.

Cette maison, comme sa vieille réputation le comporte, se recommande toujours par la qualité de ses draperies, l'élégance de sa coupe et la modicité de ses prix exceptionnels de bon marché.

#### Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7<sup>e</sup> année).

LUNDI 22 octobre 1883,

### LE POSTILLON DE LONJUMEAU

Opéra-comique en 3 actes, de MM. de Leuven et Brunswick, musique d'ADAM.

#### Distribution :

|                          |                             |
|--------------------------|-----------------------------|
| Chapelou, postillon..... | MM. G. Le Roy.              |
| Biju, charbon.....       | Labarde.                    |
| Le marquis de Corey..... | Labranche.                  |
| Bourdon.....             | Faucheux.                   |
| Un exempt.....           | Alexandre.                  |
| Madeleine.....           | M <sup>lles</sup> Martelli. |
| Rose.....                | Bonnaud.                    |

Paysans, paysannes, comédiens, soldats.

1<sup>re</sup> REPRÉSENTATION DE

### LA VICTIME

Comédie nouvelle en 1 acte, de M. A. Dreyfus.

#### Distribution :

|                                    |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Malbroussin.....                   | MM. Labranche.              |
| Gontran de Meursgué.....           | Linières.                   |
| Laverberie.....                    | Leprin.                     |
| M <sup>lles</sup> Malbroussin..... | M <sup>lles</sup> Pommeret. |
| Cécile.....                        | Bonnaud.                    |
| Angélique.....                     | Hennesse.                   |

ORDRE : 1<sup>o</sup> *La Victime*. — 2<sup>o</sup> *Le Postillon*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

SAMEDI 13 octobre, il a été perdu, à Saumur, un titre de rente au porteur de 48 fr., & 1/2 pour cent.

Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Il y aura récompense.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'étranger avait l'habitude de ne jamais retirer sa clé.

— Entrez ! cria-t-il de l'intérieur.

Gros-Guillaume fit quelques pas dans la chambre, salua son pensionnaire avec la déférence due à un gentilhomme, puis il déclina sa qualité.

L'étranger lui fit signe de s'asseoir et lui demanda le motif de sa visite.

— Vous n'ignorez pas, mon gentilhomme, que demain même, sans plus tarder, on va commencer les vendanges. Or, mon auberge ne manquera pas d'être encombrée par les Parisiens. Pour me mettre en mesure de contenter mes clients, je suis forcé de transformer la chambre occupée par vous en un dortoir capable de contenir plusieurs personnes.

— Mettez-moi dans une autre.

— Les autres sont toutes retenues d'avance.

— Alors, que me demandez-vous ?

— Mais, mon gentilhomme, c'est tout simple. Puisque je ne peux plus vous garder chez moi...

— Eh bien ?

— Je vous prie de me payer les quatre livres six sols et douze deniers que vous me devez, et de faire en sorte que la chambre soit libre demain matin à la première heure, sauf votre respect.

— Impossible, monsieur l'aubergiste.

— Comment cela ?

— Vous voyez bien ces cinq petits cahiers de papier, n'est-ce pas ?

— Sans doute, je les vois. Mais quel rapport ?..

(A suivre.)

Justin BELLANGER.

| Ligne d'Orléans (Service d'Été) |            | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1883) |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
|---------------------------------|------------|--|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  |            | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY  |             |              |             |              |             | MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR                    |             |             |               |             |             |
| Heures                          | Minutes    | Mixte matin.   | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin.                                 | Mixte soir. | Omn. soir.  | Direct. soir. |             |             |
| 3 heures                        | 8 minutes  |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 6                               | 45         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 8                               | 56         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 1                               | 25         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 3                               | 32         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 7                               | 15         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 10                              | 36         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.   |            | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS  |             |              |             |              |             | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. |             |             |               |             |             |
| Heures                          | Minutes    | Mixte matin.   | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. matin.                                  | Omn. soir.  | Mixte soir. | Omn. matin.   | Mixte soir. | Mixte soir. |
| 3 heures                        | 26 minutes |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 8                               | 31         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 9                               | 37         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 12                              | 48         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 4                               | 44         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |
| 10                              | 24         |  |             |              |             |              |             |  |             |             |               |             |             |

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAILLITE R. MARAIS.**  
 Les créanciers de la faillite du sieur R. Marais, marchand tapissier, rue d'Orléans, à Saumur, sont invités à se rendre le vendredi 26 octobre 1883, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.  
 Le Greffier du Tribunal,  
 L. BONNEAU.  
 (675)

Études de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé,  
 Et de M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Paris.

**A VENDRE**  
**La Terre du Theil**  
 SISE  
 Communes d'Auverse, Guédeniau, Bocé et autres.  
 Comprendant : Château, bois, futaies, sapinières, formant les réserves. 5 fermes, 6 closeries et landes affermées.  
 Contenance totale : 481 hectares.  
 Chasse magnifique. (631)

Étude de M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire à Beaufort.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
**BELLE MAISON**  
 Avec vastes servitudes et grand jardin.  
 Ville de Beaufort.  
 S'adresser audit M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire.

Études de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué,  
 Et de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Beaufort.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE :

1<sup>o</sup> La TERRE de la HURTAUDERIE, située commune de Longué et par extension communes de Vivy et de Blou, comprenant château avec douves, allées, jardins, charmillas, trois fermes, dix closeries et diverses réserves, notamment sapinières et taillis, aux Mofloux, commune de Vivy, le tout d'une superficie d'environ cent trente-cinq hectares, ci... 135 »

2<sup>o</sup> La magnifique MÉTAIRIE de LA BUTTE, commune de Longué, contenant environ cinquante-deux hectares, ci... 52 »

3<sup>o</sup> Et une MAISON avec jardin bien planté, et vigne, ville de Longué, route de Saumur, d'une superficie d'environ soixante dix-sept ares, ci... 77

Total des contenances, cent quatre-vingt-sept hectares soixante-dix-sept ares, ci... 187 77

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué. (672)

M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à N.-uillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

Étude de M<sup>e</sup> BARRION, notaire à Bressuire.  
**A VENDRE**  
**UNE FERME**  
 De 50 hectares,  
 Située dans le canton de Cerizay,  
 D'un revenu net de 3,700 fr.  
 S'adresser audit notaire. (642)

**A LOUER**  
 PRÉSENTMENT  
**JOLIE MAISON**  
 Située à Saumur, rue de Bordeaux, 15,  
 Comprendant neuf pièces avec jardin  
 S'adresser à M. JOUSSEAUME, épicier, rue de Bordeaux.

**A LOUER**  
 Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,  
**LA MAISON DU MARCONNAY**  
 Située à Parnay (Maine-et-Loire),  
 Comprendant : Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> BROQUET, au château de Parnay, ou à M. BEAUFILS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

**IMPRIMERIE** typographique à céder (brevet) dans une ville de l'Ouest. Bonne maison. Bel agencement. Matériel en très-bon état. Grandes facilités de paiement.  
 S'adresser à l'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8, Paris, sous les initiales T. P.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
 Environ : 94 barriques vides ; 3 tonnes ; 19 petits fûts.  
 S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Briset, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (671)

**A VENDRE**  
**UNE EXCELLENTE CALÈCHE**  
 A un ou deux chevaux, couleur verte.  
 S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire).

**CHEVAUX D'ATTELAGE**  
 M. AUGUSTE BOURREAU, marchand de chevaux à Angers, arrive de Hollande et de Normandie avec 40 beaux chevaux d'attelage.  
 S'adresser à M. A. BOURREAU, grande rue Volney, à Angers. (624)

**UNE JEUNE DAME**  
 Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce.  
 S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE** une cuisinière Bonnes références sont exigées.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
**MAISON MEUBLÉE**  
 Rue de la Montée-du-Fort, 17.  
 S'y adresser. (630)

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.  
 S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

**A LOUER**  
 PRÉSENTMENT  
**JOLI APPARTEMENT**  
 Fraîchement restauré,  
 Rue de la Visitation, n° 105.  
 BELLE VUE sur la Loire.

**ON DEMANDE**  
 A la Distillerie V<sup>o</sup> Angelo Bolognesi et C. Carichou  
 Un homme sachant lire et écrire pour la mise en bouteille, étiquetage, etc., etc., et un jeune homme de 15 à 16 ans pour le magasin et les courses. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

**AVIS**  
 Lesieur Benjamin Coutard, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

**ON DEMANDE** un apprenti et un garçon de magasin, dans une Maison de Nouveautés.  
 S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre.  
 S'adresser au bureau du journal.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO  
**La France Théâtrale**  
 Journal officiel des théâtres en France  
 Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque jour dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.  
 BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.  
 Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'Administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

LA  
**Régisse Sanguinède**  
 GUÉRIT  
 les Rhumes, Gastrites, Crampes, Flatulences d'Estomac et facilite la Digestion.  
 0<sup>fr</sup>75 dans toutes Pharmacies.

Étude de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

**VENTE**  
 PAR ADJUDICATION  
**SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**  
 A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur  
 Le 27 Octobre 1883, heure de midi  
 DU  
**GRAND HOTEL**  
**DE LA PAIX**  
 Magnifique immeuble et vastes dépendances de construction toute récente,  
 Sis ville de SAUMUR, rue Dacier.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE JOUR DE L'ADJUDICATION

Il existe pour cet Hôtel une promesse de bail de 6,700 francs que l'adjudicataire aura la faculté de réaliser.

**MISE A PRIX : 80,000 FRANCS**  
 S'adresser, pour les renseignements :  
 Audit M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente,  
 Et au greffe du Tribunal civil de Saumur.

**LOTÉRIE d'AMSTERDAM**  
**TIRAGE** le 10 Novembre prochain  
 Billet 1 FRANC 3 MILLIONS de LOTS 7,966 Gagnants Billet 1 FRANC  
 EN VENTE PARTOUT  
 VENTE en Gros. Adresser Espèces, à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, Paris  
 Et au Trésorier, M. WIDEMANN, Palais de l'Industrie, AMSTERDAM.  
 M. BASSET, 8, rue Montesquieu, Paris, demande des Correspondants dans toutes les Villes de Province.

**CABINET D'AFFAIRES**  
 CIVILES ET COMMERCIALES  
**64, rue de Bordeaux, SAUMUR.**

Gérances — Expertises — Règlements de comptes — Vérifications d'écritures — Représentation, etc.

**TH. BUREAU**  
 Ancien manufacturier, ex-membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, ex-président du conseil des Prud'hommes à Cholet, Agent général de l'**AIGLE**, compagnie d'assurance contre l'incendie.  
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.